

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2016

TERRAIN SYNTHETIQUE

Le conseil donne son accord pour lancer une consultation de maître d'œuvre et mandate le maire pour déposer des dossiers de demande de subvention auprès des financeurs. Le maire précise que ce projet ambitieux reste conditionné par l'obtention de 70 % de subvention minimale.

Le Conseil mandate le maire pour déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Région, CNDS, FAFA, Conseil Départemental et le CAMVS.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES MAIRIE

Bruno Legros présente le résultat de l'analyse des offres à la suite de quoi les membres présents approuvent le choix du cabinet SOCOTEC tant pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé que pour la mission de contrôle technique de construction et mandatent le maire pour solliciter une subvention DETR.

CHAUFFAGE SALLE DE SPECTACLE

L'assemblée mandate le maire pour déposer les dossiers de demande de subvention relative à ce projet.

VENTE DE FAUTEUILS

Suite à la désaffectation du balcon, il est décidé de vendre les fauteuils par lot de quatre à raison de deux cent euros le lot.

MAISONS ILLUMINEES

Le conseil vote l'attribution de 13 bons d'achat répartis de la manière suivante : 3 bons à 60 €, 4 bons à 50 €, 3 bons à 40 € et 3 bons à 30 €.

MAIRES RURAUX

Le conseil renouvelle son adhésion de 85 € à l'Association des Maires Ruraux du Nord.

CONTRATS UNIQUE D'INSERTION

Compte-tenu des départs non remplacés de plusieurs agents, le conseil décide de porter le quota de Contrats Unique d'Insertion à quinze au lieu de dix actuellement.

INDEMNITE DU MAIRE

La loi du 31 mars 2015 porte d'emblée l'indemnité du maire au taux maximum, sauf si le maire décide de conserver son indemnité à un taux inférieur, auquel cas une délibération est nécessaire.

Le conseil approuve la volonté du maire de conserver le taux inférieur, soit 40 % de traitement de base de l'indice brut 2015.

REPAS DES ANCIENS

Le repas étant gratuit pour les marpentois ayant 62 ans dans l'année, le conseil vote le tarif du repas à 25 Euros pour les autres marpentois et à 35 Euros pour les non marpentois.

ELECTRICITE

Seul le compteur mairie-salle des fêtes (consommation supérieure à 36 kVA) étant soumis au régime de la libre concurrence, Bruno Legros, conseiller délégué, fait le compte-rendu des négociations avec les différents fournisseurs.

Le conseil, sur la base de cette présentation, mandate le maire pour signer un contrat (résiliable à tout moment) avec EDF qui propose un tarif inférieur aux tarifs actuel.

ECO-FINANCES

Le conseil rejette un projet de convention avec la société Eco-finances, spécialisée dans l'expertise financière des collectivités.

ATELIER COORENS

L'ancien atelier de la peintre Nicole Coorens a été vendu aux enchères par le Tribunal d'Avesnes pour un montant de 56 000 €.

Après un long échange, le conseil considérant que cet immeuble occupe une localisation stratégique et qu'il importe de maintenir une activité dans le centre-bourg, décide à l'unanimité moins deux voix de préempter cet immeuble dont le rez-de-chaussée gardera une vocation commerciale ou de service tandis que l'étage, composé de cinq chambres, sera transformé en appartement dans le cadre d'un chantier d'insertion.

GROUPEMENT DE COMMANDES

Le conseil décide d'adhérer au groupement de commande du Centre de Gestion du Nord pour la réalisation des reliures administratives, la restauration des documents d'archives et la fourniture de papier.